

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture des Atlas régionaux des Paysages du Limousin et d'Auvergne ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de bocage**, les **paysages de campagne-parc (bocage remembré)**, les **paysages de « campagne d'altitude »** et les **paysages de vallées**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, huit unités paysagères se distinguent (cf. carte page ci-contre) :

Pour les **paysages de campagne-parc (côté Limousin)** :

- o Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse
- o Le bassin de Gouzon
- o La Basse Combraille
- o Les collines d'Aubusson Bellegarde

Pour les **paysages de bocages (côté Auvergne)** :

- o Bocage du Bas Berry
- o Combraille Bourbonnaise

Pour les paysages de **« campagne d'altitude »** :

- o La Combraille

Pour les **paysages de vallées** :

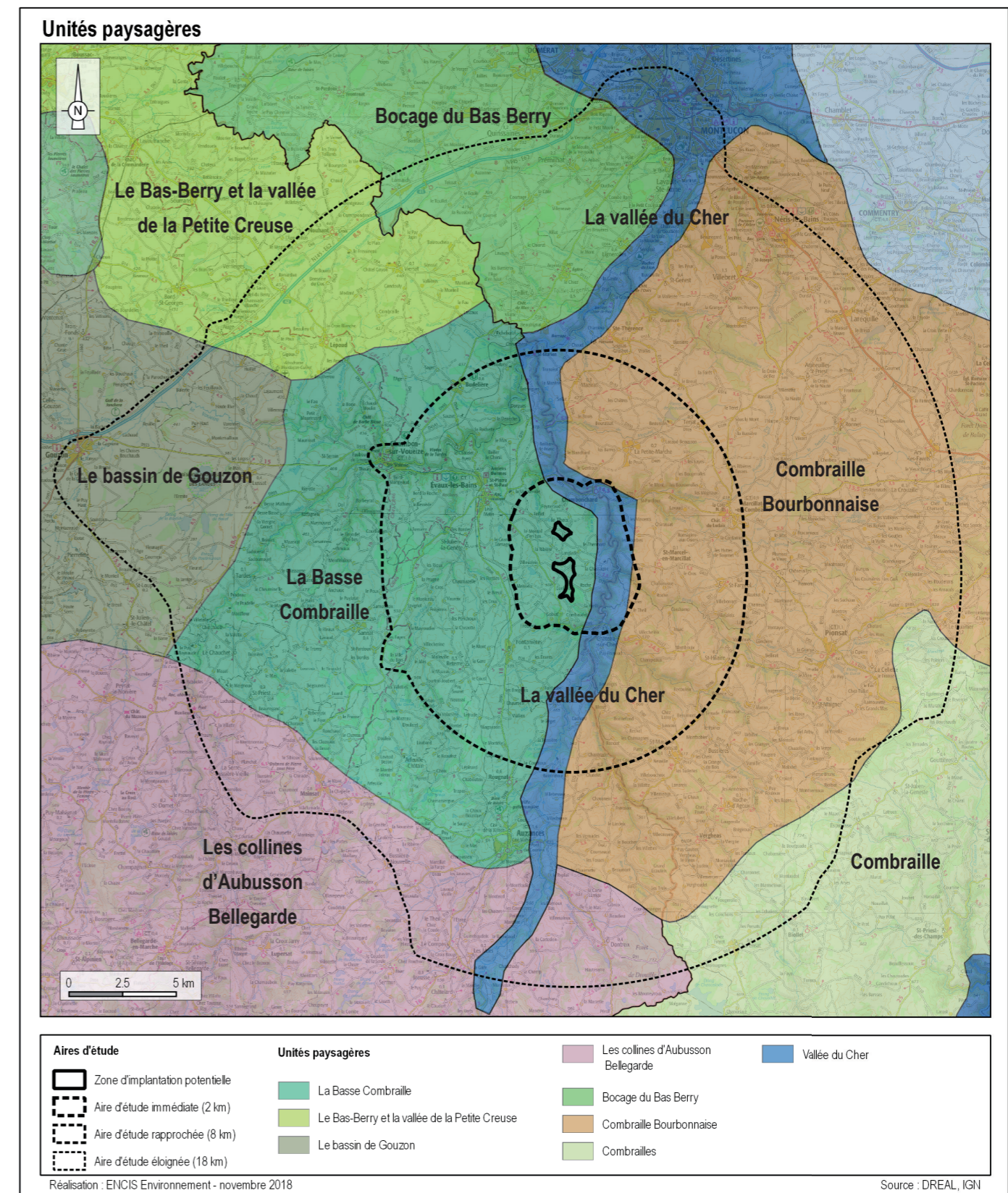
- o La vallée du Cher

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée est ainsi dominé par un paysage de bocage au relief peu prononcé. Globalement, le bocage creusois se distingue de celui de l'Allier et du Puy-de-Dôme par une trame bocagère plus hétérogène, davantage marquée par les campagnes de remembrement.

Vers le sud de l'AEE, le relief se fait plus prononcé, d'où l'appellation de « campagne d'altitude » dans l'Atlas des Paysage d'Auvergne. Le relief s'adoucit ensuite progressivement, à mesure que l'on remonte vers le nord, jusqu'à la ville de Montluçon.

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence dans les paragraphes précédents, qui, combinées entre elles, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte ci-contre.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère de la Basse Combraille, qui correspond au grand ensemble des paysages de campagne-parc, un paysage de bocage à la trame hétérogène.



Carte 10 : Unités paysagères

3.1.2.1 La Basse Combraille

Description

L'unité paysagère de la Basse Combraille est localisée dans l'extrémité orientale du département de la Creuse. Le relief se compose de plateaux semi alvéolaires profondément creusés par les principales rivières : Voueize, Chat-Cros et Tardes, dans la partie nord-est. La zone d'implantation potentielle du projet est localisée dans cette unité paysagère.

Les collines douces, bocagères et peu habitées (moins de 20 hab / km²) de cette Basse Combraille forment une continuité avec celles situées dans les départements voisins de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

L'habitat est dispersé en gros villages et hameaux. Quelques bourgs émaillent le territoire, anciennes châtelainies : Évaux-les-Bains, Chambon-sur-Voueize, Auzances. L'ardoise, mêlée à la tuile plate, laisse place au sud à la tuile mécanique.

L'élevage est largement dominant mêlant les vaches blanches charolaises et les vaches rouges limousines. La persistance de cette activité a permis le maintien de la trame bocagère, à la maille relativement serrée dans ce secteur.

La forme des haies vives est assez diversifiée, composée de haies basse, d'arbres isolés à la silhouette épanouie ainsi que de quelques arbres émondés au port élancé. Le chêne et le frêne sont les essences d'arbres les plus représentées dans ce paysage.

Dans ce secteur, la forêt est rare, contrairement à la haute Combraille et au pays de Crocq, plus au sud (à proximité des collines d'Aubusson / Bellegarde). Les boisements se concentrent au niveau des versants abruptes des vallées de la Tardes, du ruisseau de Méouze, du Chat-Cros et surtout au niveau de la vallée du

Cher qui marque la limite avec l'Auvergne en limite est.

Le parc éolien des Chaumes, situé sur la commune de Chambonchard et actuellement en exploitation, est compris dans le périmètre de cette unité paysagère. La zone d'implantation potentielle du projet est localisée à proximité immédiate du parc existant. Ce périmètre comprend deux éoliennes en cours de fonctionnement. La vallée du Cher est située plus à l'est à environ un kilomètre et forme une limite assez nette entre Basse Combraille et Combraille Bourbonnaise.

Dynamiques d'évolution

Le maillage bocager semble connaître une relative stabilité depuis plusieurs décennies, sans porter de traces d'importantes transformations. En observant les photographies aériennes les plus récentes réalisées entre 2010 et 2014 (source : géoportail.fr), on observe des disparités localement. Sur le secteur localisé le plus à l'est, où se situe la zone d'implantation potentielle du projet, la trame est relativement espacée. Au niveau du secteur ouest de l'unité paysagère, le maillage est plus compact mais il semble connaître également une dynamique d'enfrichement au niveau de certaines parcelles. Dans ce contexte-ci, l'habitat reste relativement dispersé et seuls les bourgs connaissent un développement sensible de l'habitat individuel.

Perceptions sociales

Les spécificités locales sont liées à la présence d'éléments de patrimoine bâti, essentiellement religieux. On note également des ensembles paysagers remarquables, telles que la vallée du Cher ou les gorges de la Voueize, de la Tardes et du Chat-Cros.



Photographie 6 : Paysage de bocage vallonné de la Basse Combraille depuis le sud-ouest de l'AER, le long de la D996.

3.1.2.2 Le Bas Berry et la vallée de la Petite Creuse

Description

Cette unité paysagère concerne une mince portion du quart nord-ouest de l'AEE. Le Bas Berry marque la rencontre entre le Berry et le Limousin, entre les régions d'oc et celle d'oïl. Ce territoire dessine une longue bande d'une quinzaine de kilomètres de largeur depuis les hauteurs de Châtelus-Malvaleix et de Toulx-Sainte-Croix jusqu'aux départements du Cher et de l'Indre.

Par rapport à la Combraille, le paysage est marqué par la présence de cultures céréalières, mêlées à des espaces de pâtures. Ces éléments s'inscrivent dans un paysage de bocage dont la trame est assez hétérogène suivant l'intensité des actions de remembrement qui ont eu lieu.

Dans le secteur concerné par la présente étude (AEE), la vallée de la Petite Creuse est assez ample, ce n'est que plus en aval, vers Boussac qu'elle s'incise profondément dans la roche et marque plus nettement le paysage. Le secteur de cette unité paysagère concerné par l'aire d'étude éloignée du projet est localisé dans le bassin versant du Cher. Ce paysage est donc davantage orienté en direction du sud-est que vers la vallée de la Creuse, située au nord-ouest.

Dynamiques d'évolution

Les actions de suppression de haies, formant la trame bocagère, semblent s'être stabilisées. Des dynamiques de fermeture de certains espaces peuvent même apparaître, notamment à proximité des ruisseaux. L'intensification des pratiques agricoles s'accompagne de la construction de bâtiments agricoles, assez visibles dans le paysage.

Perceptions sociales

Il s'agit d'un paysage de marge dont l'identité semble davantage marquée par un mélange culturel que par une spécificité marquée. Les formes du bâti semblent davantage marquer le caractère «berrichon» que le «creusois». L'architecture des maisons et fermes traditionnelles présente des volumes simples, maisons bloc à terre, avec le plus souvent des toitures à deux pans et à tuiles plates offrant un paysage bâti chaleureux.



Photographie 7 : Vue en direction du hameau de Nouhant, situé dans l'unité paysagère du Bas Berry et de la vallée de la Petite Creuse.

3.1.2.3 Le Bassin de Gouzon

Description

Le bassin de Gouzon concerne l'extrémité ouest de l'aire d'étude éloignée. Il constitue une particularité géologique en Limousin. L'origine de sa formation est due à une subsidence tertiaire encadrée par un réseau de failles, qui a piégé des sables, des limons et des argiles. Il dessine une plaine de forme triangulaire d'une vingtaine de kilomètres de côté. Ses bordures sont clairement soulignées par les hauteurs de Toulx-Sainte-Croix / Châtelus-Malvaleix au nord et d'AJain / Jamages à l'ouest.

Le paysage du bassin de Gouzon présente un maillage bocager à la trame très régulière. Cette configuration paysagère spécifique est un héritage du partage des brandes, anciennes parcelles communales, avant la mise en valeur par le drainage d'une lande pauvre et humide. Cet ensemble très homogène est interrompu ponctuellement par des massifs boisés ainsi que par des étangs disséminés autour de Gouzon. L'étang de la Lande est le plus reconnaissable de ces espaces lacustres et constitue un élément majeur du patrimoine paysager et écologique du bassin.

L'habitat en hameaux et petits villages se caractérise par des maisons basses avec toit à forte pente en tuiles plates. Ces éléments de couverture du bâti ont longtemps été fabriqués à partir de l'argile locale présente dans le sous-sol. Dans le bourg de Gouzon, ce type d'habitat se mêle à des maisons plus cossues où l'ardoise remplace la tuile.

Dynamiques d'évolution

Certaines parcelles du bocage des brandes connaissent une dynamique d'enfrichement, du fait de la diminution de l'activité agricole sur cet espace. La configuration de ce maillage serré ne permettant pas une optimisation de la rentabilité économique par le biais de la mécanisation. Depuis quelques décennies, la ville de Gouzon connaît une croissance de l'habitat individuel qui s'étend le long des axes routiers principaux.

Perceptions sociales

Le bassin de Gouzon est marqué par la spécificité du sous-sol, dont les caractéristiques géologiques sont à l'origine de la formation d'un paysage de bocage singulier. D'importants espaces naturels, tels que l'étang ou le bois des Landes participent aussi de son identité et de son attrait.



Photographie 8 : Bocage orthogonal du bassin de Gouzon et bois des Landes en arrière-plan.

3.1.2.4 Les collines d'Aubusson Bellegarde

Description

Ce paysage offre une succession de plateaux au relief doux, étagés principalement entre 600 et 700 mètres d'altitude. Elle concerne la limite sud-ouest de l'aire d'étude éloignée.

Dans le secteur de l'unité paysagère comprise dans le périmètre d'étude, les vallonnements se font plus prononcés et se coiffent de nombreux boisements épars. Les prémices de la montagne sont cependant tempérés par la présence de pâtures, ponctuées d'arbres qui dessinent le paysage de la campagne-parc. La trame orthogonale du bocage est en effet difficilement lisible dans cet espace.

A proximité de la limite sud-ouest de l'AEE, la tour et le clocher de Sermur, perchés sur une colline, forment des signaux dans ce paysage équilibré et peu habité. Au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Auvergne, les reliefs sont plus aplanis et les cultures se mêlent davantage aux pâtures. L'unité de l'habitat du limousin due à la présence du granite se diversifie. Plus à l'est, une succession de collines marque la limite physique entre le bassin versant de la Creuse à l'ouest et celui du Cher à l'est. La rivière prend sa source dans le périmètre de l'unité paysagère d'Aubusson Bellegarde, à proximité du bourg de Mérinchal.

Dynamiques d'évolution

Au cours du XX^{ème} siècle, la trame bocagère a connu des remembrements successifs qui, associés aux légères ondulations du relief, donnent des allures de campagne-parc. Ponctuellement, ce motif paysager peut évoluer en fonction d'éventuelles coupes ou, au contraire, d'enfrichement de certains linéaires de haie. Les constructions nouvelles restent peu importantes dans le secteur concerné par l'étude. Le développement de la forêt concerne aussi les espaces moins propices à l'élevage.

Perceptions sociales

Cette partie de l'unité paysagère des collines d'Aubusson / Bellegarde est marquée par la transition entre le Limousin et l'Auvergne.



Photographie 9 : Bocage et prairies du paysage des collines d'Aubusson-Bellegarde (source : GoogleStreetView).

3.1.2.5 La Combraille Bourbonnaise

Description

Les Combrailles s'inscrivent sur un vaste plateau cristallin de collines et de vallons, parsemé d'étangs, de bosquets, de forêts et de bocages. Par rapport au bocage Bourbonnais, le relief est davantage prononcé. De petites mares ponctuent les fonds de vallons et le réseau de cours d'eau y est plus dense. Les arbres sont assez nombreux et de tailles variées. Il y a également plus de bosquets et de petits vergers et les espaces forestiers forment assez fréquemment l'arrière-plan. Le chemin encadré de deux bouchures (haie vive basse) est un motif paysager récurrent.

La trame bocagère de la Combraille Bourbonnaise est encore bien conservée. A mesure que l'on remonte vers le nord, ce motif géométrique de la haie devient plus hétérogène. En regardant plus en détail, le paysage de la Combraille Bourbonnaise est riche d'une importante variété d'essences d'arbres : buis, châtaigniers, noyers, pommiers, houx... On note également la présence de petits murets servant à la délimitation du parcellaire, notamment à proximité de Marcillat-en-Combraille. Des éléments singuliers comme les pommiers marquent le paysage. Traditionnellement, on laissait pousser de vieux pommiers dans la haie bocagère, à proximité des villages et hameaux.

Dynamiques d'évolution

Dans ce secteur, les signes d'une transition énergétique apparaissent ponctuellement dans le paysage. On observe ainsi le développement d'installations photovoltaïques sur les stabulations. L'entretien du bocage s'inscrit dans une démarche de valorisation énergétique par le biais du développement de la filière bois-énergie. Localement, l'association Énergies 3D affiche son ambition de « favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire des Combrailles, par le biais de technologies comme le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation ou encore le bois déchiqueté ».

Perceptions sociales

Le passé industriel de l'Auvergne est important, bien que la région ne soit pas connue pour cela. Comme la Combraille, plus au sud, la Combraille Bourbonnaise est également marquée par cette histoire. Le paysage conserve encore des indices de ce passé. Entre les grands sites industriels de Saint-Eloy-les-Mines et de Commentry, et autour de ceux-ci, de multiples petits sites miniers désaffectés parsèment le territoire. Les traces plus ou moins apparentes de cette histoire (abandons ou reconversions) génèrent une ambiance de campagne post-industrielle singulière, propre aux Combrailles.



Photographie 10 : Une stabulation recouverte de panneaux photovoltaïques apparaît au second plan, dans le contexte du bocage vallonné de la Combraille Bourbonnaise qui est ponctué de quelques boisements.

3.1.2.6 Le bocage du Bas Berry

Description

Cette unité paysagère comprend le secteur nord-nord-est de l'aire d'étude éloignée. L'Atlas départemental des paysages de l'Allier appelle cette région : «le Pays des Châtaigniers». L'espèce était ainsi beaucoup plus développée par le passé, signe que les pratiques agricoles ont évolué. Comme de nombreux territoires de marges, il s'apparente davantage au paysage du Cher.

Si les prairies pâturées ou de fauche dominent une grande partie de ces paysages, les grandes cultures ont été introduites. Près des bourgs et des hameaux, et sur les pentes les plus fortes de cet espace vallonné, le maillage bocager est encore dense. Les haies sont constituées d'une strate arbustive continue et régulièrement entretenue qui ferme les parcelles. Elles sont taillées basses, accompagnées d'alignements d'arbres d'espacement variable.

Néanmoins, certains secteurs ont fait l'objet d'arrachages de haies massifs. C'est le cas des alentours du bourg de Saint-Désiré (localisé à 20 km au nord-ouest de Montluçon). Les alignements de chênes ont été laissés sur l'ancien découpage des parcelles. Il ne reste qu'une prairie d'élevage très étendue, ponctuée et ombragée d'alignements de chênes.

Les boisements qui composent le paysage sont de forme géométrique variable et de faible dimension. Quelques boisements plus conséquents se distinguent néanmoins de l'ensemble.

Dynamiques d'évolution

La ville de Montluçon exerce une pression urbaine importante sur les communes périphériques (communes de Domérat, Prémilhat et Huriel). De nombreux lotissements et zones industrielles s'étendent progressivement à l'ouest de l'agglomération et le long des axes routiers principaux (D943, N145, D916...).

Perceptions sociales

Les formes des bourgs dénotent une importante activité rurale ancienne. Celui d'Audes comporte trois places publiques et sur la place centrale, une bascule ancienne dans un coin témoigne de l'usage de marché aux bêtes de ces espaces. Si l'activité agricole n'a pas beaucoup diminué, elle s'est par contre intensifiée. Cette intensification s'est notamment accompagnée d'actions de remembrement afin d'augmenter la dimension des parcelles.

3.1.2.7 La Combraille

Description

Le cœur de la Combraille est localisé au sud-est de l'aire d'étude éloignée et ne concerne qu'une faible partie du périmètre d'étude. La limite nord-ouest de cette unité paysagère est marquée par un léger relief qui constitue une délimitation physique entre le bassin versant de l'Allier à l'est et celui du Cher, vers l'ouest. Le paysage de la Combraille est d'abord caractérisé par une prédominance des surfaces en herbe, associées à la pratique de l'élevage. On note aussi la présence du motif de l'arbre isolé, au milieu d'un champ ou inséré dans une haie vive.

Un autre marqueur est celui du passé industriel du secteur du fait de la présence d'importantes ressources géologiques. Ce passé est encore visible dans le paysage avec la présence d'anciennes mines et carrières ainsi que dans l'architecture avec la présence des coronns auvergnats.

Dans le secteur de la Combraille concerné par le périmètre d'étude, le paysage forestier occupe une plus grande superficie. Il est parfois associé à une activité d'exploitation forestière, notamment à proximité de certains bourgs qui comportent une scierie.

Dynamiques d'évolution

On assiste parfois à une «muséification» de l'histoire de la mine dans les aménagements ordinaires. Localement, on ressent donc une volonté de faire persister cet héritage. Une autre dynamique est celle du développement de projets d'aménagements résidentiels ou de zones d'activités standardisées. Ce phénomène semble cependant moins perceptible dans le secteur concerné par le périmètre d'étude du projet.

Perceptions sociales

Le passé industriel de la Combraille donne une image singulière à ce territoire, il marque une spécificité, même si cette activité a décliné. Il fait parfois l'objet d'une valorisation touristique comme au site de la mine d'anthracite démantelée du Puits Saint-Louis à Messeix. Plusieurs éléments «ordinaires» du passé ont également su être préservés sur ce territoire : quincaillerie mobile, plaque Michelin... Ils semblent témoigner de l'attachement des habitants pour l'époque où les mines étaient encore en activité et associées à un dynamisme de la vie locale.



Photographie 11 : En limite sud-est de l'AEE, une succession de légers reliefs marque la limite entre Combraille et Combraille Bourbonnaise.

3.1.2.8 La vallée du Cher

Description

Au sein de l'aire d'étude globale, la vallée du Cher est la principale entité structurante du territoire. Elle marque le paysage selon un axe sud-nord. Dans le secteur situé au sud de Montluçon, concerné par les aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate, la vallée adopte un profil en gorges étroites et un cours d'eau sinueux.

Malgré leur position centrale, les gorges du Cher restent peu accessibles. Leur accès se fait essentiellement à pied, depuis les quelques routes les traversant ou depuis les célèbres belvédères des ruines du château de l'Ours ou le Rocher du Lion.

Deux barrages ont été aménagés le long des gorges : celui de Rochebut et celui de Prat avec son usine. Un troisième projet de barrage avait été envisagé, sur la commune de Chambonchard mais n'a jamais vu le jour.

Dynamiques d'évolution

Les gorges abruptes du Cher sont généralement occupées par une végétation dense, limitant les accès aux rives. Dans le périmètre d'étude global, les aménagements hydrauliques le long du Cher ont connu un coup d'arrêt. Le projet de barrage sur la commune de Chambonchard en constitue une illustration. On peut également citer le canal du Berry désaffecté qui avait été aménagé dans le but d'effectuer le transport de matières industrielles : acheminement de fûts de bois, de charbon minier et surtout de minerai de fer vers les usines de Montluçon.

Perceptions sociales

Le projet de barrage sur la commune de Chambonchard a eu des conséquences sociales importantes car de nombreuses habitations ont été laissées à l'abandon, lorsque les habitants ont été informés de sa réalisation. La vallée de Cher bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle pour la qualité de ses paysages. Cet espace constitue un milieu naturel préservé où l'on observe des pratiques de loisirs telles que la pêche ou la randonnée.



Photographie 12 : Vue le long de la D915 qui longe le fond de la vallée du Cher.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet éolien (200 m) dans la ZIP.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page 42, des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet éolien situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de la vallée du Cher et de ses affluents : La Voueize, la Tardes ou la Tartasse, n'offrent aucune perception d'un projet éolien dans la ZIP.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, et notamment dans la Basse Combraille et la Combraille Bourbonnaise (unités paysagères les plus représentées dans l'aire d'étude globale du projet), les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Les perceptions depuis la Combraille : Combraille et Combraille Bourbonnaise sont séparées par une frontière physique formée par un léger massif qui constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de l'Allier et celui du Cher. Ce relief masque la plupart des vues en direction de la ZIP depuis cette unité paysagère (voir coupe C page 43). Il est surmonté de quelques boisements assez denses qui masquent également les vues potentielles. On peut considérer que les visibilitées vers la ZIP sont inexistantes depuis cette unité paysagère.

Les perceptions depuis la Combraille Bourbonnaise : La Combraille Bourbonnaise occupe toute la moitié est de l'AEE. La trame bocagère est assez hétérogène et comprend quelques discontinuités ouvrant des vues lointaines en direction de la ZIP (voir coupes A, B et C page 43). Néanmoins, le second plan et/ou arrière-plan est/sont généralement occupé(s) par des boisements masquant la partie inférieure de la ZIP.



Photographie 13 : Les routes qui sillonnent la Combraille Bourbonnaise offrent quelques points de vue en direction de la ZIP nord et sud.

Les perceptions depuis le Bas Berry : L'unité du Bas Berry est localisée au niveau de la limite nord-ouest de l'AEE. Le relief encaissé de la vallée de la Vernoële qui la traverse selon un axe sud-ouest, nord-est limite les vues en direction de la ZIP (voir coupe B page 43). Les principaux secteurs de visibilitées concernent un plateau plus au sud, formant l'interfluve entre deux affluents du Cher : le ruisseau de Mont et celui des Serpents. Lorsque la trame bocagère est moins dense, les routes départementales qui le sillonnent permettent quelques vues lointaines.

Les perceptions depuis le Bas Berry et la vallée de la Petite Creuse : Dans le périmètre d'étude du projet, le secteur de l'unité paysagère est localisé dans le bassin versant du Cher. Le paysage est donc davantage orienté en direction du sud-est, vers la zone d'implantation potentielle du projet. Au sud-est de la N145, les routes départementales qui sillonnent le territoire ouvrent donc quelques vues lointaines sur la ZIP (voir coupe C page 43). La trame bocagère peu dense dans ce secteur, favorise également ces visibilitées. La ZIP reste cependant assez lointaine et donc difficilement perceptible à cette distance.



Photographie 14 : Depuis l'unité du Bas Berry et de la Petite Creuse, quelques points hauts permettent des vues lointaines en direction de la ZIP (panorama depuis le village de Lepaud).

Les perceptions depuis le bassin de Gouzon : Le profil encaissé du bassin de Gouzon limite les vues lointaines depuis la plupart des secteurs de l'unité paysagère (voir coupe A page 43). Les visibilitées concernent essentiellement les limites, notamment le long du tracé de la N145 ou le long de routes départementales. Quelques vues sur la ZIP sont ainsi identifiées en limite est du périmètre de l'unité, à proximité de Lussat ou le long de la D993.



Photographie 15 : Le relief encaissé du bassin de Gouzon masque les vues en direction de la ZIP depuis cette unité paysagère.

Les perceptions depuis les collines d'Aubusson / Bellegarde : La partie de cette unité paysagère comprise dans le périmètre d'étude couvre une partie du secteur sud-est de l'AEE, elle-même localisée en tête du bassin versant du Cher. Le paysage est composé de vallonnements successifs, souvent recouverts de boisements épars. Le tracé des routes emprunte souvent les lignes de crêtes de courts interfluves orientés perpendiculairement à la vallée du Cher. Ces secteurs permettent quelques vues lointaines en direction du nord mais elles sont généralement arrêtées par le relief et/ou par la succession de petits boisements qui le recouvrent (voir coupe B page 43).

Les perceptions depuis la Basse Combraille : Cette unité paysagère localisée dans le département de la Creuse borde la vallée du Cher, sur sa partie ouest. Ce périmètre s'inscrit dans le bassin versant de cette rivière. Les crêtes d'interfluves qui se démarquent sensiblement du relief environnant permettent quelques vues lointaines en direction de l'est. Les routes qui empruntent généralement ces secteurs permettent donc des échappées visuelles dans cette même direction, donc vers la zone d'implantation potentielle du projet. Les perceptions se renforcent au fur et à mesure que l'on se dirige vers la zone de projet (voir coupes A, B et C page 43).



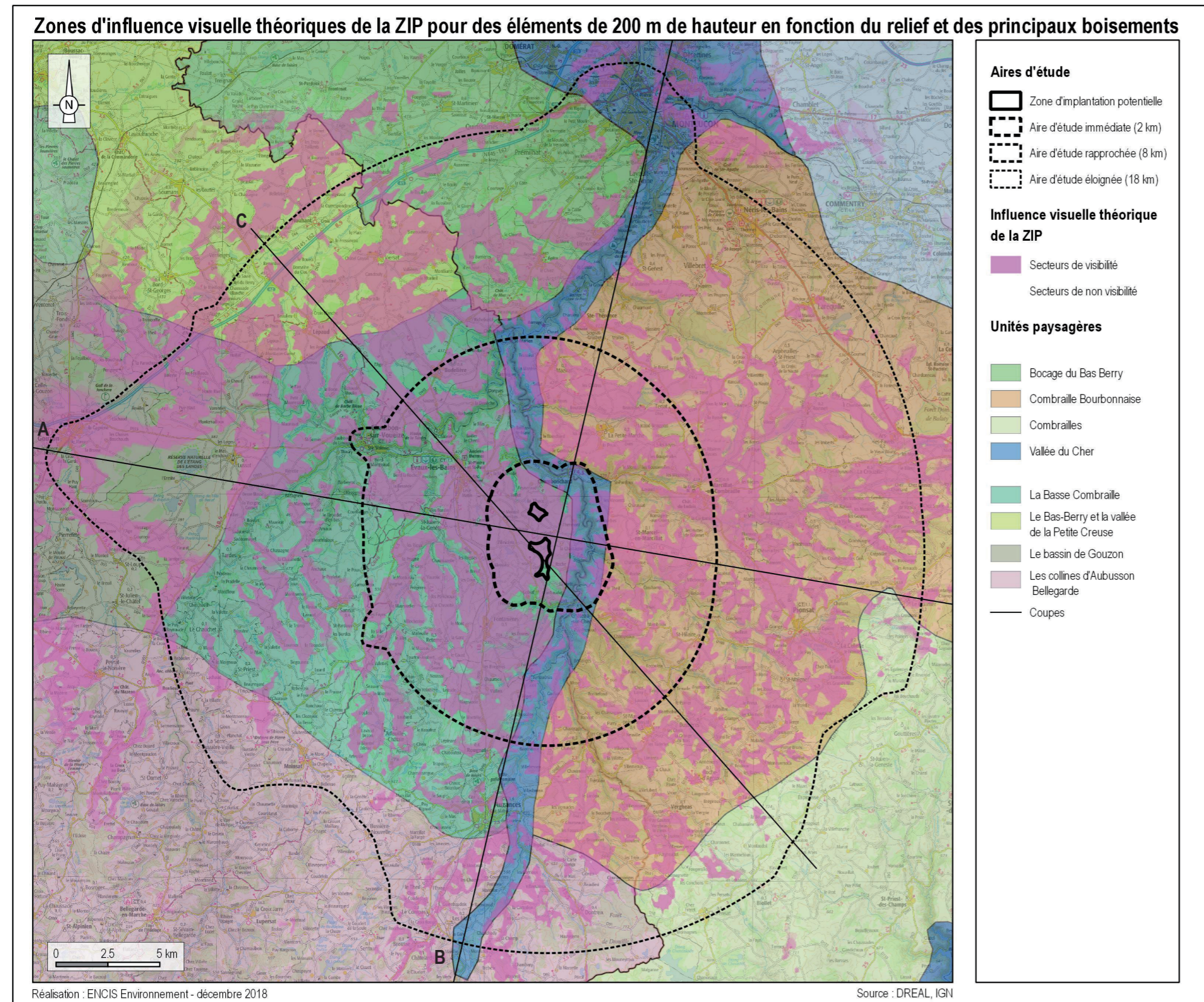
Photographie 16 : La trame bocagère hétérogène de l'unité paysagère de la Basse Combraille offre des points de vue dégagés en direction de la ZIP.

Les perceptions depuis la vallée du Cher : La vallée traverse l'AEE, l'AER et l'AEI du sud vers le nord. Depuis le fond de vallée, le profil encaissé ne permet pas de vues lointaines. Lorsque la trame bocagère se raréfie, les routes qui empruntent les rebords de vallée offrent des vues en direction de la ZIP. Sa perception est de plus en plus prégnante à mesure que l'on se rapproche de la ZIP (voir coupes A, B et C page 43).

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.



Photographie 17 : Le long de la vallée du Cher, encaissée et boisée, seules les parties hautes des versants offrent des points de vue dégagés vers la ZIP.



Carte 11 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.

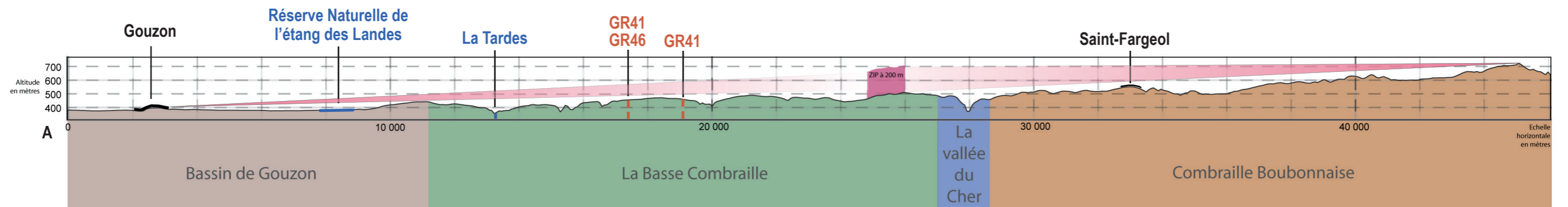


Figure 3 : Coupe de principe ouest-est.

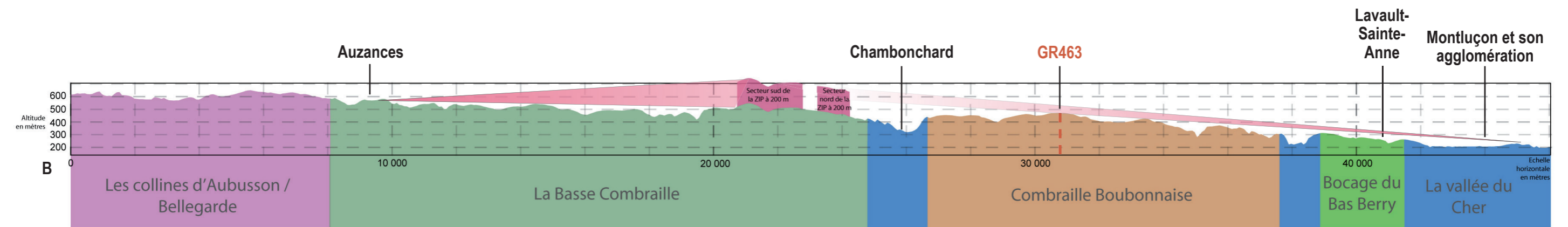


Figure 4 : Coupe de principe sud-nord.

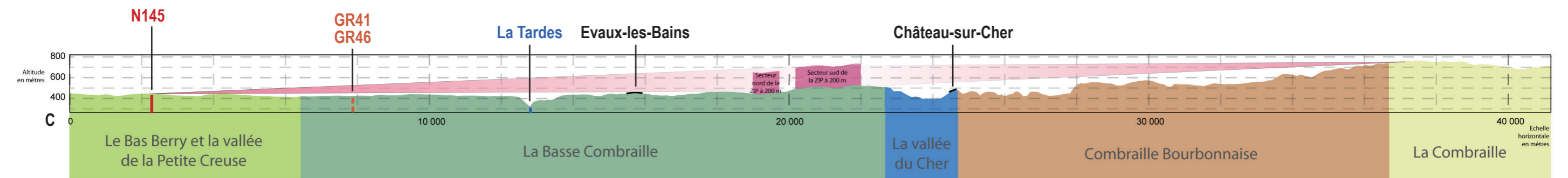


Figure 5 : Coupe de principe nord-ouest, sud-est.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe A : x 4, coupe B : x 4, coupe C : x3). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

Le paysage de l'aire d'étude éloignée est une terre de transition entre les départements de la Creuse, Allier et Puy-de-Dôme. Il marque également le passage entre différentes régions culturelles : Combraille, Creuse et Berry. Il constitue en cela un territoire de marge qui connaît les influences paysagères et culturelles des territoires adjacents.

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la Combraille est essentiellement une terre d'élevage. Le développement de cette activité façonne des paysages de bocage tels qu'on les observe aujourd'hui. Au cours du XX^{ème} siècle, l'élevage connaît une intensification des pratiques. A l'origine d'un exode rural important, l'autre conséquence est une réorganisation du parcellaire provoquant la disparition de certains linéaires de haies. Cette évolution est plus ou moins marquée selon les secteurs, et dépend parfois de politiques locales qui diffèrent, favorisant ou freinant cette tendance. On remarque ainsi une importante hétérogénéité des motifs de haies dans le paysage avec des secteurs où la maille reste encore bien préservée. De manière générale, dans le sud de l'AEE, la trame est assez régulière et devient de plus en plus lâche et discontinue à mesure que l'on remonte vers le nord. Les prairies pâturées sont alors plus fréquemment accompagnées de parcelles cultivées.

L'autre importante caractéristique de la Combraille est son passé industriel. Le sous-sol renferme d'importantes ressources géologiques, qui seront exploitées du XIX^{ème} siècle jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle. Après les années 1950, cette activité connaît une diminution progressive et constante jusqu'à aujourd'hui. Malgré ce déclin, le paysage conserve encore des traces de ce passé à travers les anciennes carrières recouvertes par la friche, une voie de chemin de fer à l'abandon ou le canal du Berry désaffecté. On assiste parfois à un phénomène de « muséification » de ce passé industriel dans les aménagements récents des villes et bourgs. Certains éléments du passé, de la vie quotidienne, qui rappellent cette époque sont également laissés volontairement dans le paysage. Ces indices tendent à prouver que la mémoire de cette période est encore vive dans certains esprits et qu'il subsiste une sorte de nostalgie de cette époque où la Combraille a connu un important dynamisme économique.

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

De ce passé, il reste aujourd'hui de nombreuses traces dans le paysage telles que les carrières à l'abandon, recouvertes par la friche. Le canal du Berry est un témoin local de cette modernisation des moyens de production agricoles qui restent encore d'importants marqueurs paysagers.

La vallée du Cher est la principale entité fédératrice du territoire. Elle constitue un point d'attrait important, tant pour les locaux que pour les visiteurs plus occasionnels. Elle est le support de pratiques de loisirs telles que la pêche ou la randonnée. Des belvédères ont été aménagés le long du cours d'eau, associés à cette activité de découverte de paysages remarquables et identifiés comme tels par le biais de périmètres de sites emblématiques et de sites classés.

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2..

L'ensemble des aires d'étude du projet comprend un nombre important de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante à proximité de la vallée du Cher et le long de quelques uns de ses affluents. La ville de Montluçon, située dans la vallée du Cher, concentre de nombreux monuments historiques et est concernée par des périmètres de protection de type ZPPAU / AVAP.

Les monuments les plus emblématiques sont localisés dans le centre historique de Montluçon avec notamment les églises Saint-Pierre et Notre-Dame ainsi que le château des Ducs de Bourbon qui domine la ville et la vallée du Cher. Au nord-est de l'AEE, la ville de Nérès-les-Bains concentre également de nombreux monuments historiques souvent rattachés au passé de ville thermale, durant l'époque gallo-romaine. La ville est dotée d'un périmètre de Site Patrimonial Remarquable comprenant l'ensemble de ces éléments.

Dans le périmètre de l'AER, l'abbatiale Sainte-Valérie, située dans le bourg de Chambon-sur-Voueize, bénéficie également d'une reconnaissance institutionnelle importante. Dans la liste de ces monuments, on peut également noter l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, rattachée à l'ancien couvent des Génofains et située dans le centre du bourg d'Évaux-les-Bains.

Les sites protégés concernent également les paysages de vallée comme les gorges de la Voueize ou celles du Chat-Cros, localisées en limite nord-ouest de l'AER, à proximité du bourg de Chambon-sur-Voueize. Ces périmètres de site protégés sont généralement intégrés dans des sites emblématiques aux contours plus larges.



Figure 6 : «L'Accident», Eau-forte en couleurs d'Allan Österlind, 67 x 88,5 cm, 1906. Collection particulière.



Figure 7 : «Eglise de Chambon-sur-Voueize», Huile sur toile d'Auguste Clergeau, 54 x 65 cm, 1949. Collection particulière.



Figure 8 : Pont suspendu de Saint-Marien, 1920-1921. Photo : Maria-Andreea Grecu. © DRAC Nouvelle-Aquitaine



Figure 9 : Portrait de Georges Sand par Auguste Charpentier, 1838. Collection : Musée de la vie romantique à Paris.

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Cependant, les paysages du territoire étudié ont été peu représentés dans l'Histoire de l'Art, en raison de son recul par rapport aux secteurs plus attractifs de la région, qui sont les littoraux. Les représentations qui existent concernent les paysages de plateaux, au caractère champêtre, ou bien les vallées, abritant de nombreux monuments et aux paysages jugés souvent plus variés et plus pittoresques.



Figure 10 : Repos des laboureurs en Creuse fin septembre, Fernand Maillaud, 1930.



Figure 11 : Paysage de la Creuse, Félix Vallotton, 1925.

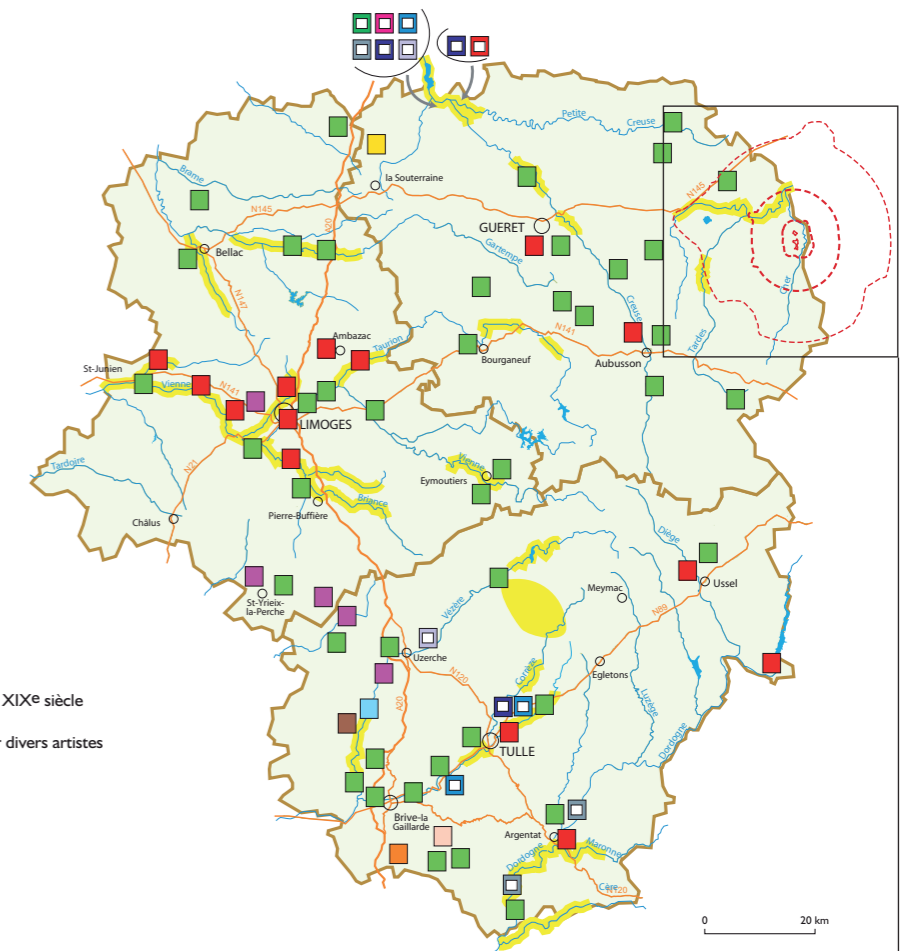
La campagne bucolique des plateaux est mise en scène dans certaines peintures, qui illustrent bien les paysages ouverts des cultures de céréales du territoire, où les vallées, signalées par les modulations du relief et une végétation arborée, se détachent des plateaux aux horizons lointains. L'élevage et le bocage sont des motifs secondaires dans ces tableaux, comme la silhouette des villages ou des constructions qui apparaissent à l'arrière-plan.

Jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, cette région située à la frontière entre l'Auvergne et le Limousin reste très rurale. La modernisation de l'agriculture a encore peu modifié le paysage et les modes de vie restent traditionnels et sont rythmés par la vie dans les champs.

La partie est du département de la Creuse est généralement peu illustrée à travers la peinture. Ce sont les paysages de vallées qui restent les plus représentés (voir carte ci-contre) et en particulier la vallée de la Voueize, à proximité du bourg de Chambon-sur-Voueize. La rivière parcourt la partie ouest de l'AEE ainsi que le secteur nord-ouest de l'AER. On peut également nommer la vallée encaissée de la Tardes comme source d'inspiration des artistes.

LES PAYSAGES DU LIMOUSIN PEINTS AU XIX^e SIECLE

- Nicolas Poussin (XVII^e siècle)
- Eugène Delacroix
- Jules Dupré
- Théodore Rousseau
- Jean-Baptiste Corot
- Philippe A. Jeanron
- Claude Monet
- Armand Guillaumin
- Paul Madeline
- Eugène Alluaud
- Raphaël Gaspéri
- Gaston Vuiller
- Didier Pouget
- Autres peintres essentiellement limousins du XIX^e siècle
- Paysages peints de rivières et de plateaux par divers artistes



Sources :

- Johannès PLANTADIS, "Les maîtres du paysage limousin", bulletin de la société des sciences, historique et archéologique de la Corrèze, tomes 29-30 (1907-1908), Brive.
- Marie HENRIOT, "Les peintres de paysage dans la région limousine et marchoise (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse)", bulletin de la société des sciences historiques et archéologiques de la Corrèze (1935), Brive.

